



Société anonyme  
Société immobilière réglementée publique de  
droit belge (SIR publique)  
Boulevard de la Woluwe 46/11 à 1200 Bruxelles  
Tél. : 02.740.14.50  
Site Internet : [www.homeinvestbelgium.be](http://www.homeinvestbelgium.be)  
Adresse e-mail : [actionnaires@homeinvest.be](mailto:actionnaires@homeinvest.be)  
RPM Bruxelles 0420.767.885  
(ci-après dénommée « la Société »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**  
**TENUE LE 5 MAI 2026**

La séance est ouverte à 15 heures à la Maison de l'Automobile, Boulevard de la Woluwe 46 à 1200 Bruxelles, sous la présidence de Monsieur Lieven Van Overstraeten.

**BUREAU**

Monsieur le Président procède à la composition du bureau et désigne tout d'abord en qualité de secrétaire Madame Ingrid Quinet.

L'Assemblée désigne ensuite en qualité de scrutateur :

Madame Tanja Brijs

qui accepte et prend place au bureau.

**COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

1/ Actionnaires :

L'assemblée se compose des actionnaires dont les noms, prénoms, domiciles ou dénominations sociales et sièges, ainsi que le nombre d'actions dont chacun se déclare propriétaire sont repris en une liste de présences signée par leur mandataire étant Madame Ingrid QUINET, prénommée, liste qui demeurera ci-annexée (annexe 1).

2/ Administrateurs :

Tous les administrateurs ont été valablement convoqués et étaient présents à la présente assemblée.

3/ Commissaire :

Le Commissaire, à savoir Mr Christophe Boschmans, représentant de la société Ernst & Young – Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège à B-1831 Diegem, De Kleetlaan 2, a également été présent à la présente assemblée.

4/ Tiers admis à la reunion

Un certain nombre d'autres personnes sont également présentes à la réunion, y compris des personnes liées à certains actionnaires. Conformément à la législation belge, ces personnes ne peuvent pas participer aux délibérations et au vote lors de cette réunion, mais la Société demande que ces personnes soient admises à la réunion.

Ces personnes sont admises à la réunion par l'assemblée générale et sont inscrites sur la liste de présence des personnes qui ne sont pas actionnaires.

## **CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE**

L'assemblée a été régulièrement convoquée comme suit :

- Par annonce publiée sur le site internet de la Société le 03/04/2026.
- Par des lettres adressées en date du 03/04/2026 en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, les administrateurs ainsi que le commissaire.

Sont présents, représentés ou ont voté par correspondance, les actionnaires titulaires de 12.218.498 actions sur un nombre total de 19.911.885 actions, soit l'ensemble des actions émises par la Société, après déduction des 288.251 actions propres détenues par la Société à la même date.

Chaque action donne droit à une voix.

Toutes les formalités requises pour la validité de la réunion étant remplies, l'assemblée constate être valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Prise de connaissance du rapport annuel concernant l'exercice statutaire et l'exercice consolidé clôturé le 31 décembre 2025.
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2025 et du rapport du commissaire concernant les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2025.
3. Prise de connaissance des comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2025.

*L'assemblée générale ne doit arrêter aucune décision sur les points 1 à 3 inclus. Il s'agit uniquement d'une simple prise de connaissance. La présente convocation ne reprend par conséquent aucune proposition de décision quant à ces 3 points portés à l'ordre du jour.*

4. Approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2025 et des affectations et prélèvements.

*Proposition :*

*d'approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2025, affectations et prélèvements inclus ;*

*d'octroi d'un dividende brut de € 1,03 par action. Le dividende net sera payable le ou aux alentours du 13 mai 2026 contre remise du coupon n° 11.*

5. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025, qui constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

*Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.*

6. Approbation de la politique de rémunération de la Société.

*Proposition d'approbation de la politique de rémunération de la Société.*

7. Indemnité des administrateurs non exécutifs

*Proposition de révision de la structure de rémunération du conseil d'administration et de ses comités, avec effet au 1er janvier 2026 comme suit :*

- (i) d'une part, d'augmenter l'indemnité annuelle fixe par administrateur (à payer systématiquement après l'Assemblée générale ordinaire), actuellement fixée à € 5.000, pour la porter à :*
- € 30.000 pour le Président,*
  - € 20.000 pour le Vice président, et*
  - € 15.000 pour les autres membres du conseil d'administration ;*
- (ii) d'autre part, de prévoir une indemnité annuelle fixe de € 5.000 pour le(s) président(s) des comités ;*
- (iii) et enfin, d'adapter les jetons de présence par réunion, comme suit :*
- un jeton de présence d'un montant de € 1.000 pour les membres du conseil d'administration (y compris le Président) ;*
  - un jeton de présence d'un montant de € 1.000 pour le président et de € 1.000 pour les autres membres des comités (à l'exclusion du Vice président).*

8. Décharge aux administrateurs de l'entreprise.

*Proposition afin de donner décharge aux administrateurs de l'entreprise pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.*

9. Décharge au commissaire de la Société.

*Proposition d'octroyer la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.*

10. Renouvellement du mandat de l'administrateur non exécutif de M. Liévin Van Overstraeten.

*Sous la condition suspensive de l'approbation de la FSMA, proposition de renouveler le mandat d'administrateur non exécutif de M. Liévin Van Overstraeten, pour une durée de 4 ans à compter de l'assemblée générale actuelle et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2030.*

11. Nomination de Mme. Valeria Van Overstraeten comme administrateur non-exécutif.

*Sous la condition suspensive de l'approbation de la FSMA, proposition de nommer Mme. Valeria Van Overstraeten comme administrateur non exécutif, pour une durée de 4 ans à compter de l'assemblée générale actuelle et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2030.*

12. Délégation de pouvoirs pour l'exécution des décisions arrêtées.

*Proposition d'octroyer à la direction effective, avec possibilité de suppléance, tous les pouvoirs en vue de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire, ainsi que tous les pouvoirs pour publier ces décisions.*

\*\*\*

## RESOLUTIONS

Les personnes suivantes sont également présentes à l'assemblée générale :

- Dmitry Van Overstraeten
- Erwin Jonkman
- Thibaut Dominique Decamp-Bonjean
- Monsieur Schaecken

L'accord a été obtenu avec la présence de ces personnes.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires prend, par vote distinct pour chacune d'elles, les résolutions suivantes :

### **Première résolution - point à l'ordre du jour 4**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2025, affectations et prélèvements inclus. Le solde du dividende sera payable le ou autour du 13 mai 2026 contre remise du coupon n° 11.

Cette résolution est approuvée par :

12.218.498 **voix POUR,**

0 **voix CONTRE**

Et 0 **ABSTENTIONS**

### **Deuxième résolution - point à l'ordre du jour 5**

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025, qui constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Cette résolution est approuvée par :

10.850.635 **voix POUR,**

1.367.593 **voix CONTRE**

Et 270 **ABSTENTIONS**

### **Troisième résolution - point à l'ordre du jour 6**

L'Assemblée approuve la politique de rémunération de la Société.

Cette résolution est approuvée par :

10.821.079 **voix POUR,**

1.397.149 **voix CONTRE**

Et 270 **ABSTENTIONS**

### **Quatrième résolution - point à l'ordre du jour 7**

L'Assemblée approuve la révision de la structure de rémunération du conseil d'administration et de ses comités, avec effet au 1er janvier 2026.

Cette résolution est approuvée par :

12.218.228 **voix POUR**,  
0 **voix CONTRE**  
Et 270 **ABSTENTIONS**

#### **Cinquième résolution - point à l'ordre du jour 8**

L'Assemblée approuve la décharge aux administrateurs de l'entreprise pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Cette résolution est approuvée par :  
11.800.057 **voix POUR**,  
418.441 **voix CONTRE**  
Et 0 **ABSTENTIONS**

#### **Sixième résolution - point à l'ordre du jour 9**

L'Assemblée approuve la décharge au commissaire de la l'entreprise pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Cette résolution est approuvée par :  
11.800.057 **voix POUR**,  
418.441 **voix CONTRE**  
et 0 **ABSTENTIONS**

#### **Septième résolution - point à l'ordre du jour 10**

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur non exécutif de M. Liévin Van Overstraeten, pour une durée de 4 ans à compter de l'assemblée générale actuelle et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2030.

Cette résolution est approuvée par :  
11.416.555 **voix POUR**,  
801.943 **voix CONTRE**  
et 0 **ABSTENTIONS**

#### **Huitième résolution - point à l'ordre du jour 11**

L'assemblée approuve la nomination de Mme. Valeria Van Overstraeten comme administrateur non exécutif, pour une durée de 4 ans à compter de l'assemblée générale actuelle et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2030.

Cette résolution est approuvée par :  
11.706.352 **voix POUR**,  
512.146 **voix CONTRE**  
et 0 **ABSTENTIONS**

### **Neuvième résolution - point à l'ordre du jour 12**

L'assemblée approuve la délégation de tous les pouvoirs à la direction effective pour exécuter les décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que tous les pouvoirs pour publier ces décisions.

Cette résolution est approuvée par :

12.213.756 **voix POUR,**

4.742 **voix CONTRE**

et 0 **ABSTENTIONS**

Il n'y a pas d'autres points « **Divers** » sur lequel l'Assemblée a dû se prononcer.

N'ayant plus aucun point sur lequel délibérer, avec mention par le Président de l'approbation pour chaque point de l'agenda, la séance est levée à 16:00 heures.